

Convocation du 16 septembre 2014

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Le vingt-trois septembre deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Pierre TARDIF, Serge DEGOUEY (excusés)

SECRETAIRE : Xavier RENAULT

Délibération n° 2014 – 090 – Demande de concession dans le cimetière

Le Maire présente une demande de concession pour une durée de 30 ans dans le cimetière émanant de monsieur Steeve DELACOUR et ce pour son père Henri DELACOUR décédé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour attribuer une concession pour une durée de 30 ans au tarif de 150 € à monsieur Steeve DELACOUR. La recette sera imputée au budget communal.

Délibération n° 2014 – 091 – Concours maisons fleuries 2014

Le Maire rappelle que par délibération du 30 juin 2014 le conseil municipal avait arrêté les prix décernés à l'occasion du concours des maisons fleuries 2014 et informe que lors du palmarès le jury a modifié l'ordre des prix sans augmenter le montant de la dépense. Il demande au conseil municipal de modifier l'ordre des prix attribués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur la proposition du jury et arrêté les prix comme suit :

Premier prix : 75 € ; deuxième prix : 70 € ; troisième prix : 65 € ; quatrième prix : 50 € ; cinquième prix : 45 € ;
Sixième prix : 40 € ; septième prix : 35 € ; huitième prix : 30 € ; neuvième prix : 25 € ; dixième prix : 20 € ; onzième prix : 10 € ; douzième prix : 10 € et 3 prix d'encouragement à 10 €. La remise des prix aura lieu le vendredi 26 septembre 2014.

Délibération n° 2014 – 092 – Droit de préemption urbain parcelles B 323 – 325 - 679

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner les parcelles B 323 – 325 – 679.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption sur lesdites parcelles.

Délibération n° 2014 – 093 – Droit de préemption urbain parcelle A 624

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle A 624.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption sur ladite parcelle.

Délibération n° 2014 – 094 – Droit de préemption urbain parcelle B 895

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle B 895.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption sur ladite parcelle.

Délibération n° 2014 – 095 – Délégation au maire de l'exercice des droits de préemptions urbains en vertu de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme

Le maire informe que le conseil municipal peut déléguer l'exercice de son droit de préemption urbain au maire afin de réduire la réponse faite aux Notaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de donner délégation au maire pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption

urbain, dont la commune est titulaire, de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme. (Article L.2122-22, 15° du CGCT)

Délibération n° 2014 – 096 - Prime d'intéressement du 01 août 2014 au 31 juillet 2015

Le maire informe que le conseil municipal avait mis en place une prime d'intéressement à la performance collective des services du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014 au profit des agents techniques et demande le renouvellement de cette prime pour 2014 – 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour renouveler la prime d'intéressement à la performance collective du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 selon les critères arrêtés précédemment.

Délibération n° 2014 – 097– Achat d'un véhicule utilitaire neuf – choix du véhicule

Le Maire informe que par délibération du 17 juillet 2014 le conseil municipal avait voté un programme de 32 000 € pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf, une consultation a été faite, une publicité a été envoyée le 18 juillet 2014, la date limite de réponse était fixée au samedi 13 septembre 2014 à 12 H. 10 dossiers ont été demandés, 6 plis ont été reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de retenir la proposition la moins disante et la livraison la plus rapide émanant de l'entreprise MARTENAT sas - Route de Paris 14630 CAGNY, pour un montant de 21 855.90 € HT – 26 227.08 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 2182 du budget 2014.

Délibération n° 2014 – 098 – Virement de crédit travaux salle communale programme 89

Le maire informe qu'une erreur a été faite dans le report des restes à réaliser dans le cadre des travaux d'agrandissement de la salle communale, article 2313 - programme 89, et demande la régularisation de cette erreur par un virement de crédit comme suit :

Dépenses		
Article 2313 – 89	Travaux salle communale	+ 2 050 €
Article 61522	Travaux bâtiments	- 2 050 €

Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 2 050 €
Recettes		
Article 021	virement de la section de fonctionnement	+ 2 050 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur ce virement de crédit.

Délibération n° 2014 – 099 - Renouvellement bail partie parcelle B 109

Le maire informe que le bail conclu avec Denis BIENVENU pour une partie de la parcelle B 109 (à côté de la carrière TPC) arrive à expiration au 30 septembre 2014.

Denis BIENVENU ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- donne son accord pour renouveler ledit bail pour une durée de 9 années soit du 1^{er} octobre 2014 jusqu'au 30 septembre 2023,
- décide d'appliquer une révision annuelle selon les indices de fermage publié au 1^{er} octobre de chaque année
- décide que le loyer de départ sera de 274.80 €, l'indice de révision de départ sera l'indice des fermages publié le 25 juillet 2014 soit 108.30
- décide que le loyer sera payable à terme échu soit au 30 septembre de chaque année

Délibération n° 2014 – 100 – Inauguration salle multi activités école

Le Maire informe que l'inauguration de la salle multi activités de l'école aura lieu le vendredi 10 octobre 2014 à 18 H 00, la CCH demande à la commune de prendre en charge la boisson du vin d'honneur servi, la CCH se chargeant de la mise en place, du service et de la fourniture des petits fours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour prendre en charge la boisson du vin d'honneur qui sera servi lors de l'inauguration de la salle multi activités.

Délibération n° 2014 -101 – Classement de l'église

Le Maire informe que le conseil municipal a demandé au cabinet DPMG d'établir un dossier de procédure de classement de l'église de Biville et qu'il appartient au conseil municipal de délibérer pour demander le classement de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité demande le classement de l'église au titre des monuments historiques, compte tenu de l'intérêt historique et patrimonial du bâtiment.

Délibération n° 2014 -102 – Devis formation au site internet

Le Maire présente un devis d'un montant de 1 696.39 € TTC émanant de CH1 – Péricentre Place Jean Bouin 50100 CHERBOURG pour 2 journées (7 H) de formation de 4 personnes à l'utilisation du site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté.

Information litige propriété chemin rural n° 16

Le Maire informe qu'il a rencontré l'avocat de la commune dans le cadre du litige de propriété du chemin rural n° 16. Le juge sera saisi afin qu'il détermine qui est propriétaire dudit chemin.

Questions diverses

- le chemin de Bival est détérioré par le passage des motos qui font tomber les cailloux. Qu'en serait-il si un caillou éclatait un pneu de tracteur ? *Le Maire prépare un panneau d'interdiction de circulation dans un site inscrit en dehors des chemins ouverts à la circulation des engins motorisés*
- Modification des horaires d'ouverture de la mairie : lundis et jeudis de 15 H à 18 H 30 et samedi de 10 H à 12 H. Doit-on maintenir la permanence du samedi matin ? *La question sera délibérée à la prochaine réunion*
- La CCH va-t-elle intervenir dans l'espace détente Clairefontaine ? *La question a été reposée à la CCH lors de la dernière commission consultative. Il faudrait supprimer la table de pique-nique qui est en mauvais état et élaguer quelques arbres.*
- Il faudrait ramasser les cailloux descendus lors de l'épilage le long de la rue de l'Eglise. *Une Demande d'Intervention va être envoyée à la CCH qui les a démaçonnés lors de l'épilage.*

- Le ruisseau du chemin de la banque va-t-il être nettoyé ? *Il va être effectué par la commune sur la partie longeant le chemin.*
- Cet été la postille maintenant le portail du cimetière s'est cassée. Le maire a fait appel à l'entreprise Noël HENRY pour la remettre en place.